

# SERVICE PUBLIC : SALARIÉS ET AGENTS, MOBILISÉS PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS, PENDANT LA CRISE DU COVID-19

**Parce que les services publics sont la cible de politiques régressives, de réductions massives des moyens, de privatisations, de suppressions de lits par milliers, de fermetures de services et de baisse d'effectifs, notre pays a été fortement fragilisé dans sa capacité à faire face aux effets de la pandémie du Covid-19.**

**Malgré ces conditions terribles, les agents et salariés des services publics ont, une fois de plus, assuré leurs missions avec un sens exemplaire de l'intérêt général, dans tous les domaines : éducation et formation, action sociale et santé, emploi décent, justice et sécurité, logement, transports, énergie et eau, information, culture et communication.**

Cette période a montré à quel point le système de santé et de service public d'un pays peut permettre de compenser et prévenir les inégalités ou, au contraire, en générer, s'il n'est pas doté de moyens adaptés aux besoins des populations.

Nous n'acceptons pas la mise en concurrence et l'inégalité d'accès et de traitement selon les territoires ou les populations. Nous n'acceptons pas que des quartiers populaires peinent à survivre, alors même que des centaines de milliards d'euros d'aides diverses sont versées sans contrepartie à des patrons qui licencient à tour de bras pour augmenter leurs profits.

**Le service public doit être garanti de façon continue, au plus près des usagers. Cela nécessite de donner les moyens humains et matériels aux personnels pour qu'ils puissent remplir correctement leurs missions d'utilité publique. Cela nécessite des agents formés, bien payés, avec des droits et garanties collectives fortes.**

À l'inverse, le président de la République et le gouvernement répondent en mettant en place l'état d'urgence sanitaire, systématiquement reconduit, privant ou amoindrissant les droits collectifs des salariés : temps de travail, congés, salaires, instances de représentation du personnel – dont le CHSCT ! Un inspecteur du travail est même suspendu parce qu'il a exercé sa mission de préconisation de mesures de protection des salariés !

Pour autant, à l'hôpital, à La Poste, à l'inspection du travail, dans l'enseignement, dans les collectivités, les mobilisations se multiplient !

**Gouvernement et patronat voudraient tirer profit de la situation sanitaire pour faire travailler plus, « mutualiser » davantage les services, généraliser les privatisations, supprimer des jours de congé, déréglementer tout ce qui peut l'être, exploser les droits et garanties statutaires et collectifs.**

Les conditions de travail des salariés et agents publics dans cette période ont été souvent dangereuses en lien avec l'irresponsabilité de trop nombreux employeurs. Les plans de continuité d'activité (PCA) et de reprise d'activité (PRA) ont été sciemment et souvent construits avec comme objectif unique le redémarrage au plus vite de l'économie, au mépris de la santé et de la sécurité des agents et usagers.

Après le vol de jours de congé, les promesses de médailles, la mise en concurrence des salariés dans les services pour obtenir, ou pas, une prime défiscalisée et non soumise à cotisations sociales, c'est aux 35 heures qu'ils s'en prennent, alors même que les agents travaillent déjà beaucoup plus ! Et ce ne sont pas les premières pistes émises par nos gouvernants lors de ce « Segur » de la santé qui vont changer le cap !

**Une immense colère s'exprime aujourd'hui parmi les salariés.**

**Pour un service public au service exclusif de la population et de ses besoins, non soumis aux logiques marchandes, la CGT exige :**

- l'arrêt des suppressions de postes et fermetures de services, la réouverture de services publics de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, permettant le développement industriel ;
- le renforcement de la démocratie dans tous les services publics avec notamment le rétablissement du CHSCT qui est indispensable à la protection des agents et donc du public, des droits de veto dans les instances représentatives du personnel, et dans celles-ci, la prise en compte délibérative des voix des représentants des salariés ;
- la sauvegarde et le développement du système de protection sociale et de retraite solidaire et par répartition, le retrait définitif du projet de loi du système par points ;
- le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation, sans délai, des salaires du public et du privé sur la base du

Smic à 1 800 € par mois, des pensions et des minima sociaux ;

- des mesures fortes garantissant la revalorisation salariale des filières et secteurs à prédominance féminine ;
- la mise en place d'un pôle financier public pour assurer le financement de tous les services publics : un réengagement de l'État dans le financement des services publics à la hauteur des besoins, notamment par le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune et une contribution accrue du capital ;
- le recrutement massif d'emplois statutaires, la titularisation des précaires et l'ouverture des postes nécessaires pour garantir une réponse aux besoins de qualité pour toute la population ;
- l'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction sur une base de 32 heures par semaine (28 heures par semaine pour travail atypique) ;
- le maintien plein et entier du droit à congés ;
- l'abrogation de la Loi de transformation de la Fonction publique et l'abandon du projet de loi 3D (décentralisation, différenciation et déconcentration) ;
- le renforcement de toutes les garanties collectives dont le statut général de la Fonction publique.

**LA MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS EST NÉCESSAIRE POUR IMPOSER LES SOLUTIONS SOCIALES INDISPENSABLES. LA CGT SERA DE TOUTE INITIATIVE POUR DÉFENDRE ENSEMBLE LE SERVICE PUBLIC ET GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS.**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : [orga@cgt.fr](mailto:orga@cgt.fr). **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@cgt.fr](mailto:dpo@cgt.fr).